

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le 20 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GRISON, Maire.

Présents : Mmes. MM. ACHARD, QUET, HENRY, DECOUTEIX, GUILLOT, TANNEUR, TETAZ, MOREL, BABIC, TIPANI, STROZYK, CODINA, PAGANETTI, FOURNIER, CHATAGNE.

Absents : Mme BELIN-POPOT pouvoir à M. GRISON.
Mme SIVADE pouvoir à M. TIPANI.
Mme SIBILIA (démissionnaire).

Secrétaire de séance : M. DECOUTEIX.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

COMMISSION DE L'URBANISME

♦ Délégation de l'exercice du DPU à la CCSV

Le Maire rappelle que par délibération en date du 12 janvier 2007, le Conseil Municipal a institué un droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre du parc d'activités.

Suite à l'adhésion, au 1^{er} janvier 2009, de la Commune à la Communauté de Communes Saône Vallée, cette dernière ayant parmi ses compétences la gestion des zones d'activités, il convient de lui donner délégation pour l'exercice du droit de préemption.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix, 5 contre (Mmes BABIC, SIVADE, TANNEUR ; MM. TIPANI et FOURNIER) DECIDE de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain, à l'intérieur du périmètre du parc d'activités, à la Communauté de Communes Saône-Vallée.

♦ Acquisition des voiries secondaires du parc d'activités

Le Maire rappelle qu'afin de clôturer la concession du parc d'activités à NOVADE (ex : Société d'Economie du Département de l'Ain, SEDA) il convient comme prévu en octobre 2004 d'acquérir :

-L'assiette foncière de la rue Lindberg pour 1759 m² et partiellement des allées Lumière et Mermoz, tel que figuré sur le plan annexé à la présente délibération pour 5576 m².

Après avis des services fiscaux un accord est intervenu sur une valeur de 7,62 €uros/m² soit 55 892,70 €uros.

-La parcelle n°156 supportant le relai TDF pour un montant de 15 480 €uros.

Le règlement total, soit 71 372,70 €uros interviendra après inscription au budget 2010.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du maire,

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions.

COMMISSION DES FINANCES

♦ Versement anticipé d'une subvention

Le Maire rappelle que par délégation du 3 mars 2008, le Conseil a décidé de l'adhésion de la commune à la plateforme d'initiative locale portée par une association loi 1901 (Val de Saône Dombes Initiative) et s'était engagé à lui verser une subvention de 50 cts par habitant plus une inscription forfaitaire de 80 €uros, soit un montant total de 1351 €uros.

Afin de permettre le bon fonctionnement de l'Association, il propose d'anticiper sur le budget 2009 en versant au plus tôt cette subvention.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la proposition et AUTORISE le Maire à mandater au plus tôt la subvention.

♦ Frais de mission (Jumelage avec ORICOLA)

La Commune de Massieux a signé une convention de jumelage avec la Commune Italienne d'Oricola.

Suite à la délibération du Conseil Municipal de Massieux en date du 31 mai 2008, prenant l'engagement formel de respecter la charte européenne sur les jumelages, la commune Italienne d'Oricola recevra les délégués de la commune de Massieux, les 23, 24, 25 et 26 Avril 2009, afin d'officialiser aussi cet engagement.

Monsieur le Maire de Massieux, accompagné d'un délégué du Conseil Municipal, se rendra donc en Italie pour signer les actes officiels.

Il convient d'allouer des frais de missions.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer un montant maximum de 5 000 € pour ces frais de missions, qui seront remboursés sur justificatifs et qui comprendront seulement les frais de voyage, de restauration, d'hôtel, à l'exclusion de tous autres frais.

◆ **Budget 2009**

Le Maire donne diverses informations à propos du projet de budget 2009.

Il informe également du renouvellement du contrat avec la S.P.A.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES AFFAIRES SCOLAIRES

◆ **Remplacement de Madame SIBILIA au sein du C.C.A.S.**

Monsieur Patrick STROZYK est élu.

◆ **Service minimum d'accueil**

Le Conseil Municipal est informé du déroulement de ce service lors de la grève des enseignants du 29 janvier 2009, et des prévisions pour celle prévue le 19 mars.

COMMISSION DES BÂTIMENTS

M. QUET informe le Conseil sur les points suivants :

- Travaux d'électricité au stade et au tennis.
- Mise en fonctionnement d'un 2^{ème} panneau lumineux d'informations.
- Début de l'étude du C.A.U.E. sur les projets communaux.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Mme GUILLOT informe le Conseil sur la mise en place d'une nouvelle signalétique réalisée par le Département.

COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES SPORTS

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur le dossier suivant :

- Avancement de l'appel d'offres pour l'aire de loisirs.

Il conviendra également de solliciter la CCSV pour une éventuelle subvention pour la réalisation du city-stade.

DIVERS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes-rendus des dernières assemblées générales des syndicats :

- Syndicat de Télévision par M. QUET, qui confirme la non couverture du secteur par la TNT.
- S M I C T O M par M. TIPANI, présentant le budget 2009 en augmentation de 13 %.
- C D R A par M. CHATAGNE, notamment sur le nouveau contrat avec la Région Rhône-Alpes axé sur le développement durable et sur la création d'un site internet.
- Syndicat des Eaux par M. MOREL, à propos du budget 2009.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Maire expose le fonctionnement des commissions et demande aux conseillers de faire un choix afin de participer à chacune d'elle.

RÉUNIONS DE QUARTIER

Les 3 premières réunions ont été très instructives, avec une participation importante des habitants. Un premier bilan met en avant le souci principal lié à la sécurité routière ; c'est pourquoi des actions régulatrices seront entreprises dès cette année.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil de l'avis négatif de la DDASS sur le dossier de permis de construire de la nouvelle station d'épuration.